|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2023/36 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  13 décembre 2022  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-cinquième session**

Genève, 21-24 février 2023

Point 13 de l’ordre du jour provisoire

**Forum de la sécurité routière du Comité des transports intérieurs**

Forum de la sécurité routière du Comité des transports intérieurs − Manifestation parallèle de haut niveau

Note du secrétariat

1. Malgré les efforts intenses et soutenus des États Membres de l’Organisation des Nations Unies, la communauté internationale n’a pas été en mesure d’atteindre en 2020 l’objectif de développement durable en matière de sécurité routière, comme en témoigne le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes dans le monde, qui a augmenté au lieu de diminuer. Par conséquent, l’Assemblée générale a adopté, le 31 août 2020, la résolution 74/299 sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale. Cette résolution marquait le début de la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière, en fixant de nouveaux objectifs ambitieux, lesquels ont été étayés par le lancement, en 2021, d’un nouveau Plan d’action mondial, qui sert de guide pour la réalisation des objectifs de la Décennie. Le rôle unique et essentiel de la Commission économique pour l’Europe (CEE) et du Comité des transports intérieurs a été reconnu dans ces deux documents.

2. Le Forum de la sécurité routière du Comité des transports intérieurs a pour objectif de fournir une plateforme structurée permettant aux principaux partenaires mondiaux de se réunir en vue d’un débat régulier et stratégique sur les progrès réalisés, les défis restants et les mesures à prendre pour garantir le succès de la deuxième Décennie d’action et l’application du Plan d’action mondial y afférent. Cette année, le Forum fera fond sur les principales orientations de la manifestation parallèle de haut niveau qui sera organisée le 21 février 2023 en marge du débat de haut niveau de la quatre-vingt-cinquième session plénière du Comité des transports intérieurs.

3. Les principaux thèmes de la manifestation parallèle de haut niveau seront les suivants :

* Tirer parti des réussites et renforcer les capacités des pays à revenu faible ou intermédiaire afin de leur permettre d’atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la deuxième Décennie d’action ;
* Renverser la tendance : cerner la dynamique inquiétante de dégradation des performances en matière de sécurité routière dans une série de pays à revenu faible, moyen ou élevé et trouver des solutions pour y faire face.